

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2014

CP2014_06_33
id. 862

L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

FONDS DE PROMOTION DÉPARTEMENTAL

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 15 mai 2014 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

Association "de Fermes, en fêtes" : organisation de la "Fête des Goûts et des Saveurs" et de la "Fête des Vendanges" 2014 - TOU00850

L'Association de Fermes, en Fêtes a été créée en 2002 par des producteurs adhérents du réseau "Bienvenue à la Ferme" du Tarn-et-Garonne.

Elle a pour but la promotion des produits agricoles et touristiques reconnus au niveau départemental. Son objectif général est de mettre en avant le patrimoine rural et les savoir-faire artisanaux de ses adhérents et ainsi valoriser leurs produits.

Comme chaque année, l'Association organise deux manifestations attirant près de 30 000 visiteurs au total sur l'année :

- la Fête du Goût et des Saveurs à la Tome du Ramier à Montauban qui fête, cette année, ses 20 ans,
- la Fête des Vendanges au Domaine de Montels à Albias qui fête ses 10 ans.

La Fête du Goût et des Saveurs est organisée tous les ans depuis 1995 au mois de juillet. 50 producteurs fermiers et artisans essentiellement du Tarn-et-Garonne sont présents à ce rendez-vous annuel. Durant cette journée, il est proposé un pique-nique géant à l'assiette et de multiples animations à thématique rurale.

La Fête des Vendanges est organisée en septembre depuis 2006, avec la participation de 15 producteurs fermiers et artisans du Tarn-et-Garonne. Cette manifestation propose un repas et des animations pédagogiques sur le thème de la vigne et des vendanges (visites en petit train, vendanges à l'ancienne...).

Coût de l'opération

Le coût de ces deux manifestations s'élève, pour 2014, à **40 000 €** décomposés comme suit :

- Frais de communication	12 500 €
- Organisation générale	8 000 €
- Animations et prestations de service	11 500 €
- Fournitures buvette/repas	8 000 €

TOTAL	40 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	5 000 €
- Buvette, repas	12 000 €

- Emplacements	5 000 €
- Encarts publicitaires	4 000 €
- Partenaires privés	3 000 €
- Autofinancement	2 000 €
- Conseil Régional	1 500 €
- Mairie de Montauban	7 500 €
- Subvention du Conseil Général	5 000 €

TOTAL	40 000 €

L'Association "de Fermes, en Fêtes" sollicite une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation de la Fête du Goût et des Saveurs et la Fête des Vendanges 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "de Fermes, en Fêtes" une aide départementale d'un montant de **5 000 €**.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (PROM).

Autorisation d'Engagement 2014	57 000 €
Engagement à ce jour	28 808 €
Engagement à la présente Commission	5 000 €
Disponible sur l'exercice 2014	23 192 €

Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne

1 - Participation aux marchés flottants du 19 au 21 septembre 2014 à Paris - TOU00858

Cette manifestation, initiée par l'Institution Pôle Sud-Ouest depuis 15 ans, se déroulera du 19 au 21 septembre 2014 sur les quais de Seine à Paris. Elle associe les producteurs et les 3 organismes de promotion touristique du Gers, du Lot et Garonne et du Tarn-et-Garonne au travers de leur Agence de Développement Touristique ou Comité Départemental du Tourisme.

Depuis 2012, l'organisation de cette manifestation a été confiée par les Conseils Généraux aux 3 Comités de Tourisme, donc à l'Agence de Développement Touristique pour le Tarn-et-Garonne. Une convention a été signée entre les 3 organismes qui assurent le suivi logistique, la consultation et la gestion des inscriptions des producteurs.

En 2014, le Tarn-et-Garonne assure la présidence de cette manifestation et l'ADT est chargée de son organisation.

Le budget global de la manifestation est évalué avant consultation à 282 000 euros TTC.

La participation financière de chaque partenaire est limitée à 1/3 du coût total et subordonnée à l'obtention de cofinancements des 3 Conseils Généraux, à hauteur de **75 000 €** chacun, auxquels s'ajoutent les participations financières des producteurs.

Le coordinateur du groupement de commandes est l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne qui, à cet effet, a lancé un appel d'offres en 2 lots : logistique et communication.

L'Agence de Développement Touristique sollicite donc une aide départementale d'un montant de **75 000 €**.

Après examen du dossier, le Comité propose de lui accorder une aide d'un montant de **75 000 €** liée aux frais engagés pour le compte du Conseil Général.

2 - Campagne de communication 2014 "marché britannique" - TOU00857

Dans le cadre de la promotion sur les marchés étrangers, l'Agence de Développement Touristique travaille en étroite collaboration avec le Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées, qui a proposé d'organiser en 2014, une campagne de communication sur le marché britannique.

Les résultats de la campagne 2013 ont été concluants : il a été constaté une reprise de la fréquentation de cette clientèle après une longue période de baisse.

La campagne 2014 a débuté le 15 mars et se poursuivra jusqu'au 30 juin, à travers un dispositif complet d'outils de communication, visant à promouvoir les Grands Sites et la thématique du vélo :

- une campagne d'affichage dans le métro de Londres avec 1010 panneaux valorisant les sites du Tarn-et-Garonne et le cyclotourisme le long de la Vélo Voie Verte,

- une campagne dans la presse nationale "The Sunday Telegraph" à 430 000 exemplaires,
- une campagne internet sur un site dédié yourtourdefrance.co.uk,
- un numéro spécial Midi-Pyrénées dans "Traveller in France" à 200 000 exemplaires.

Le Comité Régional du Tourisme a demandé à chaque partenaire un engagement de 10 000 €. Quatre Départements et la Ville de Toulouse participent à cette campagne.

L'Agence de Développement Touristique sollicite donc une participation départementale d'un montant de **10 000 €**.

Après examen du dossier, le Comité propose de lui accorder une aide d'un montant de **10 000 €** liée aux frais engagés pour le compte du Conseil Général.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, à l'article **657412**, sous-fonction **91** (ADTG).

Autorisation d'Engagement 2014	180 000,00 €
Engagement à ce jour	30 711,09 €
Engagement à la présente Commission	85 000,00 €
Disponible sur l'exercice 2014	64 288,91 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité du fonds départemental de promotion réuni le 15 mai 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivants d'un montant global de 85 000 € :
 - 5 000 € à l'Association « de Fermes, en Fêtes » pour l'organisation de la Fête du Goût et des Saveurs et la Fête des Vendanges 2014 ;
 - 75 000 € à l'Agence de Développement Touristique pour la participation aux marchés flottants du 19 au 21 septembre 2014 à Paris ;
 - 10 000 € à l'Agence de Développement Touristique pour la campagne de communication 2014 « marché britannique » ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET